

**SPÉCIAL
BUDGET**

Le Petit Lutin

BULLETIN MUNICIPAL DE SOULITRÉ



Budget 2010

Dans le numéro spécial consacré l'automne dernier au budget 2009, nous vous faisons part des incertitudes pesant sur les ressources fiscales communales du fait de la disparition de la taxe professionnelle représentant pour Soultré, contrairement à beaucoup de communes comparables, une part non négligeable de ses ressources propres (66% des recettes fiscales et 32% du budget de fonctionnement).

A l'heure de rédaction de cet article les incertitudes évoquées alors demeurent. Rien n'est venu en alléger le poids. Bien au contraire le mécanisme prévu initialement de prise d'effet de la réforme (schématiquement un étalement sur 20 ans des pertes fiscales) a disparu.

Devant ce flou et malgré les incertitudes rappelées ci-avant, il a été nécessaire de construire un budget tenant compte des nécessaires évolutions des besoins de la commune.

Le budget 2010 a été adopté le 8 avril dernier avec une hausse des impôts locaux de 1%.

Compte tenu de la réforme, cette hausse est appliquée, en pratique, aux seuls impôts dits sur les ménages, à savoir ; la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette hausse traduite en € pour une famille de 3 personnes propriétaire d'une maison moyenne du village, et donc assujettie à la taxe d'habitation et à la taxe foncière sur les propriétés bâties, correspond à 7 € supplémentaires.

Le conseil a pleinement conscience que ce montant qui paraît modeste se rajoute aux hausses subies dans tous les registres de la vie quotidienne.

Brèves Communales

Cérémonie et repas du 8 mai

Une cérémonie de commémoration des 65 ans de la fin de la seconde guerre mondiale marquée par une présence féminine dans la délégation des pompiers du Breil sur Merize.

Vol de matériel à l'atelier communal (suite)

Le maire a sollicité et obtenu une subvention de 2000 € au titre de la réserve parlementaire de Mme Karamanli, pour l'achat du matériel en remplacement de celui volé à l'atelier communal en août 2009.

Lampadaires au bourg

Les lampadaires du bourg qui présentaient de la rouille ont été poncés et repeints par le fournisseur dans le cadre de la garantie décennale.

Droit de préemption commerciale

Le droit de préemption commerciale et artisanale sur le périmètre du bourg est adopté à l'unanimité. Ce droit de préemption, qui fonctionne comme le droit de préemption urbain, permet à la commune d'avoir un droit de regard et de préférence sur les cession de fonds de commerce sur le bourg. En effet, la commune peut décider de se porter acquéreur aux conditions prévues entre les parties d'un fonds de commerce.



Aires de jeux

De nouveaux jeux pour les plus petits ont été mis en place sur l'aire de jeux du chemin des Thaux en remplacement des anciens jeux enlevés en raison de leur dangerosité. Ces jeux ont été acquis auprès d'un CAT pour 1 311.24 € et un socle béton d'une valeur de 100 € par jeux a été mis en place.

Vitraux de la Chapelle

Deux des vitraux de la chapelle Sainte Anne sont détériorés depuis de nombreuses années. Profitant d'un possible subventionnement par la Région, le conseil a souhaité restaurer les vitraux. Il est vite apparu que la meilleure solution était de recréer des vitraux. Après avoir pris note de l'avis du curé de la paroisse, le projet de l'Atelier Associatif LFCV a été validé par le conseil parmi les 3 présentés. Le coût de cette restauration/création est de 750 € pour les deux vitraux.

Formation extincteurs

Les employés de la commune et du SIVOS ont assisté à une formation sur la manèment des extincteurs.



Brèves Communales

Dégradations du Lavoir

Les jeunes ayant dégradé le lavoir ont participé, début mai, avec d'autres, à la réparation des dégâts. Cette réparation a été encadrée par le Maire. Le conseil envisage d'ouvrir la gestion du jardin communal aux jeunes du village. Le Maire a fait un appel aux bonnes volontés lors du banquet du 8 mai pour fournir des plants et des conseils. Cet appel du 8 mai s'adresse bien sûr à tous.

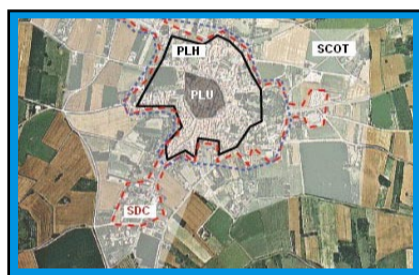


Périscolaire d'Ardenay sur Merize

A la demande de la CAF, les tarifs de la rentrée seront modulés en fonction du quotient familial.

Par ailleurs, le centre aéré de cet été sera limité à 28 enfants et les mini-camps à 12 participants.

Nous vous rappelons que la commune a une convention avec Connerré pour le centre aéré et que le conseil va contacter la commune de Bouloire, au regard notamment des liens créés par les collégiens fréquentant le collège de cette commune, pour étudier une convention similaire.



PLU

Nous vous rappelons que comme cela vous a été signalé en début 2009, le PLU est consultable en ligne sur www.plu.sarthe.equipement.gouv.fr. Si vous souhaitez connaître la situation, le classement dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de telle ou telle parcelle de la commune, tapez sur votre navigateur internet l'adresse précitée ou bien lisez l'article consacré à cette consultation sur le site de la commune (www.ville-soulitre.fr) et cliquez sur le lien qui s'y trouve. Vous y trouverez toutes les informations du PLU de la commune (situation de chaque parcelle, contenu des prescriptions du PLU, cartographie...).



Budget Communal

La « mécanique » budgétaire d'une collectivité locale comporte deux mouvements principaux :

- Le vote du budget primitif de l'année N dans les trois premiers mois de l'année N. C'est une prévision des recettes et dépenses de l'année à venir, dont les totaux doivent être identiques ; le budget est dit équilibré.
- Le compte administratif de cette même année N (sorte de compte-rendu de la réalisation du budget primitif) qui est voté dans les trois premiers mois de l'année N+1. Le maire, en tant que responsable de cette exécution, ne participe pas et n'assiste pas au vote. Ce budget primitif doit par ailleurs correspondre au centime d'euro près à la comptabilité communale tenue par la trésorerie de Connerré.

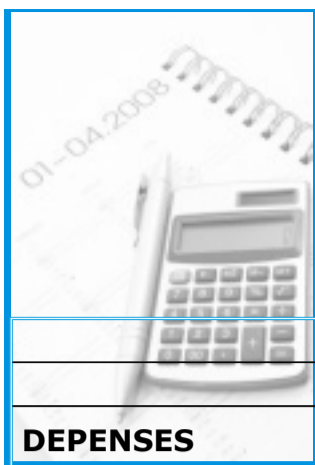
Le budget communal est composé de 2 budgets principaux :

- Le budget de fonctionnement qui enregistre les dépenses et recettes courantes. Il est alimenté par le produit des impôts locaux, les dotations de fonctionnement versées par l'Etat... On y trouve les dépenses annuelles de la commune comme les charges salariales...les intérêts des emprunts
- Le budget investissement qui lui, retrace les dépenses et recettes liées aux gros travaux et projets communaux. Il est alimenté par une « subvention » issue du budget de fonctionnement, des subventions sur les investissements (Etat, Région, Département, Parlementaires...).

Vous trouverez dans les tableaux qui suivent :

- Les principaux paramètres de ces deux budgets prévisionnels votés en mars 2010 par le conseil municipal.
- Les références aux budgets primitifs votés pour les années 2009 et 2008.
- A chaque fois que possible, la nature des dépenses ou recettes de ces mêmes années.

Vous pourrez ainsi avoir une vue plus globale de ces budgets et de leurs évolutions.



Fonctionnement

	2010	2009	2008
DEPENSES	435 290 €	486 615 €	450 604 €
Eau, EDF, combustibles, téléphone, entretien des terrains, voirie, bâtiments et matériels	100 125 €	96 726 €	121 132 €
Charges de personnel	145 360 €	163 873 €	159 420 €
Elus, service incendie, syndicats intercommunaux	86 713 €	97 291 €	104 447 €
Intérêts d'emprunts	17 017 €	18 247 €	19 267 €
Dépenses imprévues	5185 €	548 €	0 €
Virement (et amortissements en 2007) à la section d'investissement	80 890 €	110 130 €	46 338 €
RECETTES	435 290 €	486 815 €	450 604 €
Concessions cimetièrre, cantine...	12 400 €	12 195 €	10 650 €
Atténuation de charges de personnel (sur un contrat aidé)	2 500 €	11 178 €	10 832 €
Impôts et taxes	240 891 €	236 663 €	221 173 €
Dotations, subventions *	121 050 €	118 435 €	111 721 €
Revenus des immeubles	40 000 €	45 000 €	36 000 €
Produits exceptionnels	300 €	300 €	250 €
Indemnités de sinistre sur le logement de la Roche (2007)	0 €	0 €	0 €
Excédent reporté	18 149 €	63 044 €	59 978 €

* A partir de 2009, ces dotations de l'Etat sont en hausse en raison de la prise en compte de l'accroissement de population de notre commune lié au recensement 2006 (+100 habitants) et de son réseau de voirie (intégration des lotissements)



Investissement

	2010	2009	2008
DEPENSES	246 796 €	197 283 €	101 258 €
Remboursement du capital des emprunts	23 360 €	22 128 €	21 100 €
Solde du PLU 7 686 €, assistance pour l'aménagement du bourg 3000 € et travaux d'accessibilité 5000 € (En 2009, Révision du PLU 8 432 €, étude accessibilité/handicap 5 392 €)	15 686 €	13 824 €	0 €
Terrain côté cimetière (En 2009 atelier communal armoire produits dangereux et en 2008 terrain)	4 000 €	551 €	2 100 €
Mairie logiciel 2 046 €, ordinateur 2 000 €, travaux d'aménagement 5 000 € (En 2009, logiciels 2 046 €, photocopieur/fax 4 800 €, mise aux normes 603 €)	9 046 €	7 449 €	4 034 €
Cantine fourneau 2 600 € et alarme salle des fêtes 2 000 € (En 2009 Salle des fêtes mise aux normes et travaux cantine 6 000 €, défibrillateur 2 000 €)	4 600 €	8 000 €	400 €
Voirie (carrefour de la Roche 101 546 €, matériels 3 000 € et véhicule 12 000 €)	104 472 €	116 546 €	23 086 €
Ecoles mises aux normes (En 2008 : Portail école)		3 200 €	2 000 €
Stèle 1 650 € et Chapelle, enduit et vitraux 17 800 € (En 2009, mise aux normes de l'église)	19 450 €	771 €	
Caution PLA*	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Déficit reporté	65 182 €	23 814 €	47 538 €
RECETTES	246 796 €	197 283 €	101 258 €
Virement de la section de fonctionnement	80 890 €	110 130 €	46 338 €
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** 9 362 € et Taxe Locale Equipement 700 €	10 062 €	14 276 €	6 296 €
Provision/Excédent	135 143 €	23 814 €	47 538 €
Emprunt ***		30 294 €	0 €
Caution PLA*	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Vente du vieux photocopieur (En 2008, vente de parts sociales du Crédit Agricole)		500 €	86 €
Subventions pour carrefour de La Roche (en 2009 idem) , pour le rachat du matériel de l'atelier 2 000 € et pour les vitraux 1 062 €	19 701 €	16 639 €	0 €

* Les cautions PLA en dépenses et recettes correspondent aux départs et arrivées des locataires des logements locatifs de La Fromenté.

** Le montant figurant sur cette ligne correspond au remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA supportée par la commune sur ses investissements de 2009 et pour 2009 sur ceux de 2007 et 2008 en raison de la convention signée en début d'année 2009 (mais pour 2008, il s'agit d'une partie de la TVA sur les investissements de N-2, soit de 2006).

*** Le recours à l'emprunt a été évité en raison de l'étalement sur 2009 et 2010 du coût des travaux du carrefour de La Roche.



Budget du CCAS (Centre communal d'Action Sociale)

Ce budget a la particularité d'être voté par les seuls membres du CCAS qui ne sont pas tous membres du conseil municipal. En outre, il est composé d'une partie fonctionnement qui correspond à l'essence même de son objet (aider les habitants de la commune) mais aussi d'une partie investissement quand il décide d'aider des personnes par le biais d'un prêt (ce fut le cas en 2008 pour une somme de 147 €).

Ce budget est alimenté en recettes ;

- pour l'essentiel par la subvention versée par le conseil municipal et prélevée sur le budget communal de fonctionnement,
- pour partie par les loyers de terres agricoles (prises en bail par M DASSE, agriculteur sur la commune) et des dons.

FONCTIONNEMENT	2010	2009	2008
DEPENSES	8 897 €	7 247 €	7 092 €
Aides en aliments	800 €	800 €	800 €
8 mai	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Taxes foncières sur les terres agricoles	100 €	100 €	100 €
Cotisations Urssaf pour les membres du CCAS hors conseil	80 €	77 €	70 €
Pertes sur aides antérieures		100 €	225 €
Autres aides	6 917 €	5 170 €	4 897
RECETTES	8 897 €	7 247 €	7 092 €
Excédent reporté	2 397 €	747 €	1 596 €
Subvention du budget communal	6 000 €	6 000 €	5 000 €
Autres			62 €
Revenus des terres agricoles louées	500 €	500 €	434 €



Budget Assainissement

En premier lieu ce budget qui ne concerne que les habitants du bourg de Soultré reliés au réseau collectif d'assainissement a été voté le 11 mars 2010.

En second lieu, la renégociation du contrat d'affermage en début d'année 2009 produit ses effets à partir du budget 2010. En effet, la partie communale des redevances d'assainissement est reversée par le fermier (Compagnie Fermière de Services Publics) après encaissement des factures émises avec les nouveaux tarifs à partir d'août 2009.

FONCTIONNEMENT	2010	2009	2008
DEPENSES	12 209 €	11 368 €	10 096 €
Entretien et réparations	1 025 €	1 000 €	6 480 €
Honoraires DDE en 2010 sur renégociation de 2009 et rémunérations d'intermédiaires	6 656 €	1 000 €	1 000 €
Virement au budget investissement	1 853 €	5 161 €	
Amortissements de la station d'épuration, des réseaux (et en 2009 des études de 2008 pour 1532 €)*	2 675 €	4 207 €	2 616 €
RECETTES	12 209 €	11 368 €	10 096 €
Quote-part de subventions d'investissements	379 €	379 €	379 €
Redevances d'assainissement	4 000 €	3 800 €	3 800 €
Excédent reporté	7 830	7 189	5 917 €

INVESTISSEMENT	2010	2009	2008
DEPENSES	39 814 €	31 624 €	27 789 €
Dépenses imprévues	2 090 €	1 227 €	942 €
Quote-part de subventions d'investissements*	379 €	379 €	379 €
Opérations diverses dont la TVA sur investissements en charges*	5 258 €	4 228 €	3 273 €
Etude/diagnostic de la station (comme en 2009 car non réalisée) - En 2008 frais d'étude sur l'affermage.	17 087 €	18 790 €	8 372 €
Travaux sur station, les réseaux (dont achat terrain en 2008 pour 3 222 €)	15 000 €	7 000 €	14 823 €
RECETTES	39 814 €	31 624 €	27 789 €
Virement du budget de fonctionnement	1 853 €	5 161 €	
Amortissements de la station d'épuration, des réseaux (et en 2009 des études de 2008 pour 1 532 €)	2 675 €	4 207 €	2 616 €
Opérations diverses dont la TVA sur investissements en recettes*	5 258 €	4 228 €	3 273 €
Subvention pour étude/diagnostic de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	7 143 €		
Créance TVA*	5 258 €	4 228 €	3 273 €
Excédent reporté	17 627 €	13 800 €	18 627 €

* ces opérations sont des opérations à caractère strictement comptable



Conteneur Textiles

Selon une étude réalisée par l'ADEME, chaque français jette en moyenne 6kgs de textiles dans les ordures ménagères par an. Sur un potentiel de 700 000 tonnes, 105 000 tonnes de textiles usagés sont collectées en France chaque année. A titre de comparaison, 700 000 tonnes de textiles usagés sont aujourd'hui collectées en Allemagne et 150.000 tonnes au Benelux.

Il est temps que chacun d'entre nous adopte le réflexe de ne plus jeter à la poubelle les vêtements dont il n'a plus l'usage.

Ces vieux vêtements ou textiles usagés peuvent avoir une deuxième vie en les déposant dans un conteneur spécialisé.

Une fois collectés, le textile est acheminé vers un centre de tri spécialisé. Selon son état, il pourra être réemployé (vêtement d'occasion), valorisé sous différentes formes (transformation en chiffon d'essuyage, effiloché et transformé en feutrine pour servir d'isolation sonore ou thermique, ...) ou éliminé s'il n'est pas récupérable.

Notre commune, à l'initiative du SMIRGEOMES et en partenariat avec la société ECOTEXTILE (www.ecotextile.fr), est équipée depuis début avril d'un conteneur de récupération des textiles et chaussures usagés (cf. Lutin du mois de mars 2010).

Ce conteneur implanté place de l'Eglise à côté du commerce est destiné aux articles suivants qui doivent impérativement être propres (merci pour celles et ceux qui trient) :

- Tous les vêtements homme, femme et enfant
- Le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux)
- Peluches
- Chaussures et articles de maroquinerie

Par contre, et c'est très important, ne sont pas acceptés dans ce conteneur :

- Les articles en mauvais état, sales
- Les articles non textiles
- Les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées
- Les chutes de textile en provenance des ateliers de confection
- Les chiffons usagés en provenance des entreprises

Ces éléments non acceptés doivent être apportés en déchetteries.



Conteneur à Piles

Un petit conteneur pour les piles usagées est quant à lui à votre disposition en mairie.

Cette mise à disposition au plus près des habitants s'inscrit dans le cadre plus large d'une des actions du SMIRGEOMES en faveur de la réduction des déchets et de leur enfouissement. Cette action sur les piles, nommée « PIL'OTER », est menée en partenariat avec des écoles primaires et des collèges du territoire.

Vous avez peut-être vu en juin à Montfort, La Ferté Bernard ou bien Bouloire, le bus « anglais » multicolore, porte drapeau de cette action en faveur de la disparition des piles de nos poubelles.

Vous aurez eu alors la chance de monter à bord et de visiter cette exposition itinérante montrant les impacts environnementaux et financiers des trop nombreuses piles trouvées dans les poubelles ainsi que les moyens de substitution et les possibilités de recyclage...



Conteneur à Verre et à Papier

On constate des dépôts sauvages au pied des conteneurs sur le P.A.V. (Point d'Apport Volontaire) situé sur la route aboutissant au cimetière (dite route des cochons).

Les dépôts de déchets au pied des conteneurs des espaces de tri sont strictement interdits et sont passibles d'une amende et pour rappel, il existe 2 déchetteries accessibles rapidement ; celles de Connerré-Thorigné et de Saint Mars la Brière

Article R.632-1 du code pénal : «est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2° classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit(...)»



Points d'Apport Volontaire

On trouve encore malheureusement des déchets au pied des conteneurs à verre et à journaux/magazines.

Lors de plusieurs Lutins, nous avons rappelés les conséquences financières, environnementales et sociales de ces dépôts sauvages ainsi que les sanctions encourues de ces infractions à la loi. Les amendes seront appliqués aux contrevenants.

Voici les résultats de la collecte des Ordures Ménagères de notre territoire avec le comparatif national.

Il s'agit des chiffres de 2008 qui montrent une belle implication de la population dans la gestion de ses déchets : moins d'ordures ménagères dans le bac vert et plus de déchets triés qu'au plan national. C'est la bonne voie.

	SMIRGEOMES		Moyenne nationale
	Tonnes	Kg / habitant / an	Kg / habitant / an
Production d'Ordures Ménagères déclarée en 2008	22 971 t	284 kg	391 kg
dont emballages ménagers recyclés	5 329 t	66 kg	55 kg
dont journaux magazines	2 557 t	32 kg	27 kg

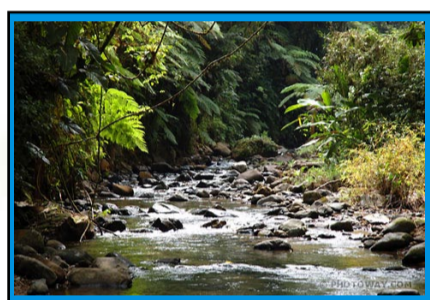
Ce recyclage des matériaux triés au niveau du SMIRGEOMES a permis en 2008 d'économiser :

3 260 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de l'émission de 1 950 habitants/an

39 000 m³ d'eau, soit l'équivalent de la consommation de 720 habitants/an

18 830 MWh d'énergie, soit l'équivalent de la consommation de 1 830 habitants/an

301 400 litres de pétrole, soit l'équivalent de 2 630 pleins d'essence



Du é et N arais

Des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau des bassins du Du é et du N arais doivent être réalisés afin d'atteindre les objectifs de bon état écologique des cours d'eau.

Dans cette perspective, le syndicat d'eau du Du é et du N arais a mandaté le bureau d'étude « **Hydro Concept** » pour la réalisation d'un diagnostic de l'état de nos cours d'eau qui a abouti à un programme de travaux sur 5 ans.

Les travaux devant être réalisés sur les propriétés privées riveraines des cours d'eau, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de restauration et d'entretien des bassins du Du é et du N arais, en vue de la déclaration d'intérêt général (DIG) et l'autorisation au titre du code de l'environnement pour le dossier présenté par le Syndicat du Du é et du N arais.

Cette enquête, actuellement en cours, se déroulera du 29 mai au 21 juin inclus, dans les mairies concernées par le territoire des deux bassins. Le dossier est consultable aux heures d'ouverture de la mairie, un registre est à votre disposition pour y consigner éventuellement vos observations.

Les dernières permanences de M. LEMMET, commissaire enquêteur, se tiendront :

le vendredi 11 juin de 14h à 17h à la mairie de Bouloire

le lundi 21 juin de 14h30 à 17h30 à la mairie de Saint Mars la Brière.

Il y recevra en personne vos observations.

Vous pouvez également lui faire parvenir vos observations, par écrit, à la Mairie de Connerré.



Jardin Communal

L'opération « jardin communal » a été relancée fin mai. Les terrains ont été attribués aux nombreux jeunes de la commune qui étaient intéressés et les premières plantations ont eues lieu.

Les jeunes ont également voté pour élire un « président des jardins » qui sera le relais entre les jardiniers et la municipalité.

L'inauguration officielle s'est déroulée mardi 22 juin dernier autour du verre de l'amitié.

Si vous souhaitez partager vos connaissances ou si vous souhaitez apprendre, si vous avez du temps à consacrer aux jeunes de la commune ou si vous souhaitez simplement participer à cette activité, renseignez-vous en mairie ou sur le site internet de la commune : www.soultre.fr.